

## 1.2.8 Management des activités commerciales : Management et gestion commerciale

Cadre réglementaire : Arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000397481&dateTexte=>

Formation annualisée = 60 crédits

Unités d'enseignements	Crédits	Coefficients	Nature et poids des épreuves (E, O ; CC, CT)
<b>UE 1 : Environnement et langages fondamentaux</b>	<b>12</b>	<b>12</b>	
Monde contemporain/Sociologie du		3	CC écrit et/ou oral
Anglais commercial		3	CC écrit et/ou oral
Droit commercial et du travail		3	CC écrit et/ou oral
Communication et technologies de		3	CC écrit et/ou oral
<b>UE 2 : Gestion des unités</b>	<b>15</b>	<b>15</b>	
Management des organisations		3	CC écrit et/ou oral
Stratégie et management par les		3	CC écrit et/ou oral
Gestion comptable et budgétaire		3	CC écrit et/ou oral
Systèmes d'information/		3	CC écrit et/ou oral
Entrepreneuriat		3	CC écrit et/ou oral
<b>UE 3 : Management des équipes commerciales</b>	<b>12</b>	<b>12</b>	
Management des ventes		3	CC écrit et/ou oral
Négociation		3	CC écrit et/ou oral
Mercatique et relation avec la clientèle/Mercatique des		3	CC écrit et/ou oral
Analyse des données		3	CC écrit et/ou oral
<b>UE 4 : Projet tuteuré</b>	<b>9</b>	<b>9</b>	
Projet tuteuré		9	CC+ rapport écrit + soutenance orale
<b>UE 5 : Activités professionnelles</b>	<b>12</b>	<b>12</b>	
Activités en entreprise ou stage		12	CC+ rapport écrit + soutenance orale

Est-il prévu une 2<sup>nde</sup> session ? : NON

Traitement de l'absence à une épreuve d'examen

Conformément à l'article 4-4.3 du règlement intérieur, toute absence à un contrôle des connaissances entraîne la note zéro à ce contrôle. Dans le cas d'absence justifiée, l'étudiant devra prendre l'initiative de contacter l'enseignant concerné dans un délai d'une semaine après son retour. L'enseignant pourra organiser une épreuve de rattrapage. Il n'est admis qu'un seul rattrapage par évaluation.

Règles particulières :

Existe-t-il des notes « seuil » ? OUI

Quel en est le niveau et sur quelle(s) UE : 5 et 6

La moyenne des UE de professionnalisation (projets et activités professionnelles), pondérées par les coefficients, doit être supérieure ou égale à 10/20

Mode d'obtention du diplôme de licence professionnelle :

- La moyenne des notes des différentes unités d'enseignement, pondérées par les coefficients, doit être au moins égale à 10/20.

- La moyenne des notes du projet tuteuré et de l'activité en entreprise (ou du stage), pondérées par les coefficients, doit être au moins égale à 10/20.

Mode d'attribution de la mention du diplôme de licence professionnelle :

La mention attribuée résulte de la moyenne des notes des différentes unités d'enseignement, pondérées par les coefficients.

Seuils des mentions attribuées:

\*Mention « passable » : 10/20 =< note < 12/20

\*Mention « assez bien » : 12/20 =< note < 14/20

\*Mention « bien » : 14/20 =< note < 16/20

\*Mention « très bien » : note >= 16/20